

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Bureau : **10**Ayant pris part au vote : **8**

Présents à la séance : 8

Présents :

Cyril DELPECH, Président

Michaël LAURENT, 1^{er} Vice-présidentCaroline HERMET, 2^{ème} Vice-présidenteJean-Pierre BOUISSET, 3^{ème} Vice-présidentLuciano STELLA, 4^{ème} Vice-présidentYannick DUFOUR-LORIOLE, 5^{ème} Vice-présidentDamine CONSTANTS, 7^{ème} Vice-président

Jérôme SOUVERAIN, membre du bureau

Absents excusés : Paul GRIFFE, Patrick GSEGNER

Délibération n°2026-68**Fonction Publique / Personnels titulaires et stagiaires de la FPT**

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de SAISSAC

Monsieur Le Président rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'un agent communal de la commune de SAISSAC affecté au service intercommunal de l'ALAE et à l'entretien de l'office intercommunal de tourisme.

En effet cet agent est mis à disposition à la Communauté de Communes pour effectuer des missions relevant des compétences communautaires.

La Communauté de Commune s'engage à rembourser la rémunération de l'agent qui est affecté au service suivant les heures effectuées.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 8

DECIDE :

- DE VALIDER la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de SAISSAC telle que présentée
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026**Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martyrs :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbairénque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-069****Institutions et Vie Politique / Intercommunalité**

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 9 avril
2026

Monsieur Le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce dernier.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 35

DECIDE

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026**Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-070****Institutions et Vie politique / Désignations des représentants**

Objet : Élection des représentants de la CDC de la Montagne Noire au Foyer de Vie de Cuxac-Cabardès

Le Président rappelle que la CDC doit procéder à l'élection de 4 conseillers communautaires pour siéger au conseil d'administration du foyer de vie de Cuxac-Cabardès. A noter que le Président étant délégué de droit, 3 autres délégués doivent être élus au scrutin secret, à la majorité absolue.

Vu les candidatures de Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Chantal CONSTANSA, Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jérôme SOUVERAIN et Damien CONSTANS

Vu les résultats des votes,

Ont obtenu	M. Paul GRIFFE	35	voix
	Mme Françoise MENNEBOO	35	voix
	Mme Chantal CONSTANSA	35	voix
	M. Yannick DUFOUR-LORIOLE	35	voix
	M. Jérôme SOUVERAIN	35	voix
	M. Damien CONSTANS	35	voix

M. Paul GRIFFE, Mme Françoise MENNEBOO, Mme Chantal CONSTANSA, M. Yannick DUFOUR-LORIOLE, M. Jérôme SOUVERAIN et M. Damien CONSTANS sont donc élus à l'unanimité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

-DESIGNE donc comme représentants de la Communauté de Communes de la Montagne Noire au Conseil d'Administration du foyer de vie de Cuxac-Cabardès :

*M. Cyril DELPECH Président (président de droit)

3 représentants titulaires :

*M. Paul GRIFFE

*Mme Françoise MENNEBOO

*Mme Chantal CONSTANSA

3 représentants suppléants :

*M. Yannick DUFOUR-LORIOLE

*M. Jérôme SOUVERAIN

*M. Damien CONSTANS

-AUTORISE Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-071****Institutions et Vie politique / Désignations des représentants**

Objet : Désignation des délégués au Syndicat du Bassin Versant du Fresquel

Monsieur Le Président informe que l'EPCI doit désigner les délégués Bassin Versant du Fresquel et précise qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 suppléant par collectivité adhérente au syndicat.

A noter que les délégués peuvent être désignés parmi les délégués communautaires ou tout autre conseiller d'une commune membre.

Considérant que le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que l'élection de ces délégués se fera au scrutin public,

Vu les candidatures des conseillers communautaires et municipaux,

Vu les résultats des votes,

- Seront donc délégués

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
BROUSSES ET VILLARET	Gilles LAFFON, conseiller municipal	Jean-Louis PETERMANN, conseiller communautaire et 1 ^{er} adjoint
CAUDEBRONDE	Sonia FONTAINE, conseillère municipale	Jean-Pierre SALVAGNAC, conseiller municipal
CUXAC-CABARDES	Stéphane MENNEBOO, Conseiller Communautaire titulaire et conseiller municipal	Dominique CHEVRY, conseiller municipal
FONTIERS-CABARDES	Didier LEROY, Conseiller communautaire titulaire et 1 ^{er} adjoint	Emmanuel PISTRE, conseiller municipal
LACOMBE	Benoît SOULIE, Conseiller communautaire titulaire et maire	Marie-Claire CUTANDA, conseillère municipale
LES MARTYS	Claude BONNET, maire	Anaïs MALRIC, Conseillère communautaire titulaire et 3 ^{ème} adjointe
LAPRADE	Emilie BOFFELIE, conseillère municipale	Florence SPYCHALA, conseillère municipale
SAINT-DENIS	Robert CHABAUD, 4 ^{ème} adjoint	Frédéric FALCOU, conseiller municipal
SAISSAC	Caroline HERMET, Vice-présidente et maire	Thibault RAFTON, Conseiller Communautaire titulaire et 1 ^{er} adjoint

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 35

DECIDE :

- DE VALIDER l'élection des délégués telle que ci-dessus présentée.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-072****Institutions et Vie politique / Désignations des représentants**

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Aude Centre

Monsieur Le Président informe que l'EPCI doit désigner les délégués Aude Centre. Il convient de nommer 15 délégués titulaires et 15 suppléants. Il est obligatoire de désigner obligatoirement 1 délégué titulaire et 1 suppléant par collectivité adhérente au syndicat.

Considérant que le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que l'élection de ces délégués se fera au scrutin public,

Vu les candidatures des conseillers communautaires et municipaux,

Vu les résultats des votes,

Seront donc délégués :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
CUXAC-CABARDES	Stéphane MENNEBOO, Conseiller Communautaire titulaire et conseiller municipal	Dominique CHEVRY, conseiller municipal
FOURNES-CABARDES	Guy CHIFFRE, Conseiller communautaire titulaire et Maire	Christophe CARBO, Conseiller Communautaire suppléant et 1er adjoint au maire
FRAÏSSE-CABARDES	Jean-Marc MARTY, conseiller municipal	Peter WOLLENY, conseiller municipal
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	Brice BARTHAS, Conseiller Communautaire titulaire et maire	Stéphane GARCIA, Conseiller Communautaire suppléant et 1er adjoint au maire
LASTOURS	Patrick GSEGNER, Conseiller Communautaire titulaire et maire	Séverine JUNG, 2ème adjointe au maire
LA TOURETTE-CABARDES	Hugues NOU, Conseiller Communautaire suppléant et 1er adjoint au maire	Patrick SERVANT, conseiller municipal
LES ILHES-CABARDES	Patrick AILLERES, 2ème adjoint au maire	Quentin MEYS, conseiller municipal
LES MARTYS	Claude BONNET, maire	Anaïs MALRIC, Conseillère communautaire titulaire et 3ème adjoint au maire
MAS-CABARDES	Stéphane DORIA, conseiller municipal	Philippe CAYRAC, conseiller municipal
MIRAVAL-CABARDES	Patrick GISSOT, Conseiller Communautaire titulaire et maire	Arlette SALAS, Conseillère communautaire suppléante et 1ère adjointe au maire
PRADELLES-CABARDES	Éric GROS, Conseiller communautaire titulaire et maire	François COUTAND, Conseiller Communautaire suppléant et 1er adjoint au maire
ROQUEFERE	Serge MAUREL, conseiller municipal	Michel MARTINEZ, conseiller municipal
SALSIGNE	Daniel LAURENT, Conseiller Communautaire titulaire et 3ème adjoint au maire	David ANCIN-LEZA, maire
VILLANIERE	Paule RUEGSEGGER, conseillère municipale	Karl BARRIQUAND, conseiller municipal
VILLARDONNEL	Régis CROS, Conseiller Municipal et 3ème adjoint au maire	Damien CONSTANS, Conseiller Communautaire titulaire et 1er adjoint au maire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 02/05/2026

Reçu en préfecture le 03/05/2026

Publié le

ID : 011-200042463-20260423-2026_072-DE

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

DECIDE :

- DE VALIDER l'élection des délégués telle que ci-dessus présentée.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-073****Institutions et Vie politique / Désignations des représentants**

Objet : Élection des délégués au Syndicat Mixte du Bassin d'Agout

Monsieur Le Président informe que l'EPCI doit désigner les délégués Mixte du Bassin de l'Agout. Il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 suppléants.

Considérant que le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que l'élection de ces délégués se fera au scrutin public,

Vu les candidatures de Brice BARTHAS, Claude BONNET, Thibault RAFTON et Éric GROS

Vu les résultats des votes,

Le Président indique que seront nommés :

Membres titulaires : Brice BARTHAS (conseiller communautaire titulaire et maire de Labastide-Esparbairénque) et Claude BONNET (maire de Les Martys)

Membres suppléants : Thibault RAFTON (conseiller communautaire titulaire et 1^{er} adjoint à Saissac) et Éric GROS (conseiller communautaire titulaire et maire de Pradelles-Cabardès)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

- DECIDE de valider l'élection des délégués au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout telle que ci-dessus présentée.

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-074****Institutions et Vie politique / Désignation des représentants**

Objet : Désignation des membres titulaires et suppléants au sein du Comité Local pour l'Emploi de l'arrondissement de Carcassonne

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a organisé la transformation de l'Emploi, avec notamment une gouvernance renouvelée au niveau national et territorial, dans l'objectif de renforcer la coopération et les synergies entre les acteurs.

Elle institue des Comités Territoriaux Pour l'Emploi (CTPE) qui se déclinent au niveau infra-départemental en Comité Local Pour l'Emploi (CLPE).

Les Comités Locaux Pour l'Emploi assurent, au plus près des territoires, le pilotage, la coordination, l'adaptation aux situations locales et la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le Comité National Pour l'Emploi.

En vue de sa création et en application des articles L.5310-10 et R.5311-31 et suivants du code du travail, il est nécessaire que la Communauté de Communes désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de ses membres pour siéger à ce comité.

Monsieur Le Président fait appel à candidature.

Monsieur Michaël LAURENT, Vice-président et maire de Saint-Denis, propose sa candidature en tant que membre titulaire

Monsieur Jérôme SOUVERAIN, Conseiller communautaire titulaire et maire de Fraïsse-Cabardès, propose sa candidature en tant membre suppléant

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

DECIDE

- DE DESIGNER M. Michaël LAURENT comme membre titulaire et M. Jérôme SOUVERAIN comme membre suppléant pour siéger au comité local pour l'emploi

- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécourse citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-075****Institutions et Vie politique / Désignations des représentants**

Objet : Désignation à la Commission Consultative Paritaire d'Energie (CCPE) au SYADEN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives à l'organisation des autorités organisatrices de la distribution d'énergie

Vu le fonctionnement de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) ;

Considérant que la collectivité est membre du SYADEN 11, autorité organisatrice ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de ladite commission ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

- DESIGNER pour représenter la collectivité au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) du SYADEN :

Représentant titulaire : Cyril DELPECH, Président et maire de Caudebronde

Représentant suppléant : Michaël LAURENT, Vice-président et maire de Saint-Denis

- AUTORISE Monsieur Le Président à notifier cette désignation à l'organisme compétent

- PRECISE que la présente désignation vaut pour la durée du mandat en cours, sauf modification ultérieure.

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-76****Domaine de compétences par thèmes / Environnement**

Objet : Validation du procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers, lié au transfert de la compétence eau et assainissement entre la commune de SAINT-DENIS et la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 et L.1321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC-BCLIF-2025-108 approuvant la dernière modification statutaire et le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence eau et assainissement ;

Vu le procès-verbal de transfert des subventions et des emprunts afférents à ladite compétence ;

Considérant :

- Que le transfert de la compétence eau et assainissement entraîne de plein droit la mise à disposition ou le transfert des biens, équipements, contrats, subventions et emprunts nécessaires à son exercice

- Que les procès-verbaux établis contradictoirement entre les parties précisent la consistance, la valeur comptable et les conditions juridiques et financières des biens, subventions et emprunts transférés

- Qu'il convient, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, de valider ces procès-verbaux par délibération ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vote :

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 29

DECIDE

- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la commune de SAINT-DENIS et la Communauté de Communes de la Montagne Noire au titre de la compétence eau et assainissement y compris les subventions et les emprunts, tels qu'annexés à la présente délibération.

- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-77****Domaine de compétences par thèmes / Environnement**

Objet : Validation du procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers, lié au transfert de la compétence eau et assainissement entre la commune de FONTIERS-CABARDES et la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 et L.1321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DLC-BCLIF-2025-108 approuvant la dernière modification statutaire et le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence eau et assainissement ;

Vu le procès-verbal de transfert des subventions et des emprunts afférents à ladite compétence ;

Considérant :

- Que le transfert de la compétence eau et assainissement entraîne de plein droit la mise à disposition ou le transfert des biens, équipements, contrats, subventions et emprunts nécessaires à son exercice

- Que les procès-verbaux établis contradictoirement entre les parties précisent la consistance, la valeur comptable et les conditions juridiques et financières des biens, subventions et emprunts transférés

- Qu'il convient, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, de valider ces procès-verbaux par délibération ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vote :

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 29

DECIDE

- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la commune de FONTIERS-CABARDES et la Communauté de Communes de la Montagne Noire au titre de la compétence eau et assainissement y compris les subventions et les emprunts, tels qu'annexés à la présente délibération.

- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Ayant pris part au vote : 35

Présents à la séance : 33

Date de convocation : 15 avril 2026

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-78

Commande Publique / Autres types de contrats

Objet : Convention d'exploitation provisoire sur la Commune de Cuxac-Cabardès

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux services publics locaux ;

Vu la compétence exercée par la collectivité en matière de gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public de distribution d'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant que le contrat de délégation de service public actuel effectif sur le périmètre de la commune de Cuxac-Cabardès arrive à échéance le 29/05/2026 ;

Considérant qu'une nouvelle procédure de délégation est en cours mais ne pourra être finalisée avant cette échéance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vote :

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 29

DECIDE

- D'APPROUVER la convention d'exploitation provisoire du service public de l'eau potable et la convention d'exploitation provisoire du service d'assainissement avec la société SUEZ EAU France SAS.

- PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de 7 mois et deux jours, ce qui correspond au temps nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence et de publicité pour conclure un nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif. La convention provisoire d'exploitation débute donc le 30 mai 2026, pour se terminer le 31 décembre 2026.

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau potable et au budget assainissement de l'année 2026

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Présents à la séance : 33

Pouvoirs de vote : 2

Ayant pris part au vote : 35

Date de convocation : 15 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbairénque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saïssac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-079

Institution et vie politique / Désignation des représentants

Objet : Elections des représentants du Conseil Communautaire au Conseil
d'Administration du CIAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017-078 du Conseil Communautaire du 26 Septembre 2017 dénommant l'intérêt social communautaire,

Vu la délibération 2026-058 du Conseil Communautaire du 9 avril 2026 fixant le nombre de représentants du Conseil Communautaire au conseil d'administration du CIAS ainsi que le mode de scrutin,

Monsieur Le Président expose :

La Communauté de Communes de la Montagne Noire, compétente en matière d'Action Sociale exerce sa compétence sur l'ensemble de son périmètre par l'intermédiaire d'un CIAS, le CIAS de la Montagne Noire qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

A ce titre, il appartient au Conseil Communautaire de désigner 8 conseillers communautaires titulaires qui siégeront au conseil d'administration ; en vertu des dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le Président de la Communauté de Communes y siège de droit.

A noter que conformément aux prescriptions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, des représentants de la société civile seront également amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration et seront nommés par arrêté du Président.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- DE PROCEDER à la désignation par vote, au scrutin majoritaire de liste sans panachage à deux tours, des représentants du conseil communautaire au Conseil d'Administration du CIAS

La liste suivante est proposée :

- M. Paul GRIFFE, maire de Cuxac-Cabardès et vice-président de la CDC
- M. Caroline HERMET, maire de Saissac et vice-présidente de la CDC
- M. Jérôme SOUVERAIN, maire de Fraïsse-Cabardès et membre du bureau communautaire
- Mme Chantal CONSTANSA, conseillère communautaire titulaire et 1^{ère} adjointe de Saint-Denis
- Mme Nathalie CANDEBAT, conseillère communautaire titulaire et conseillère municipale de Saissac
- Mme Elise NAVARRO, Conseillère communautaire titulaire et 2^{ème} adjointe de Villardonnel
- Mme Françoise MENNEBOO, conseillère communautaire titulaire et 4^{ème} adjointe de Cuxac-Cabardès
- M. Laurent DANIEL, conseiller communautaire titulaire et 3^{ème} adjoint de Salsigne

Le nombre de votants est de 35.

Monsieur Le Président invite chaque membre à voix délibérative à voter.

Les membres de la liste ci-dessus, avec 34 voix pour et 1 voix contre, ont été proclamés Délégués au Conseil d'Administration du CIAS de la Montagne Noire au premier tour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécourse citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Présents à la séance : 33

Pouvoirs de vote : 2

Ayant pris part au vote : 35

Date de convocation : 15 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbairénque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-080****Fonction Publique / Personnel contractuel**

Objet : Création d'un emploi saisonnier CDD office intercommunal de tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code du tourisme,

Considérant l'accroissement d'activité de l'Office de tourisme pendant la période estivale / saisonnière,

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des visiteurs, la promotion du territoire et le bon fonctionnement du service,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

DECIDE

- La création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, au sein de l'Office de tourisme.

- Que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel, conformément aux dispositions en vigueur, pour la période du 22 juin 2026 au 31 août 2026.

- Que le poste est à temps complet.

- Que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-081****Institutions et Vie politique / Exercice des mandats locaux**

Objet : Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-8 ;

Considérant que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

Considérant que le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant que le conseil communautaire peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation ; que la délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations qu'il détermine ; que la délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat ;

Considérant que le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20 % de ce même montant ;

Considérant que toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;

Considérant qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

DECIDE :

- D'INSCRIRE le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Les compétences de la communauté de communes ;
- Faciliter la conduite de projets ;
- Toutes évolutions règlementaires impactant les services de la Communauté de Communes

- DE FIXER le montant des dépenses de formation à 10% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;

- D'AUTORISER le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

- DE PRELEVER les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices de 2026 à 2032.

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécourse citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**

Présents à la séance : **33**

Pouvoirs de vote : **2**

Ayant pris part au vote : **34**

Date de convocation : **15 avril 2026**

Date d'affichage : **15 avril 2026**

Présents :

Brousses et Villaret : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN

Caudebronde : Cyril DELPECH

Cuxac-Cabardès : Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO

Fontiers-Cabardès : Benoît SANCHEZ, Didier LEROY

Fournes-Cabardès : Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)

Fraisse-Cabardès : Jérôme SOUVERAIN

La Tourette Cabardès : Franck COUTERIE

Les Ilhes-Cabardès : Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)

Les Martys : Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)

Labastide-Esparbaïrenque : Brice BARTHAS

Lacombe : Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)

Laprade : David ALBERT

Miraval-Cabardès : Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)

Pradelles-Cabardès : Éric GROS

Roquefère : Michel KOUDJIK

Saint-Denis : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH

Saissac : Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU

Salsigne : Cécile BAULU, Daniel LAURENT

Villardonnell : Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-082**Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 budget annexe plate-forme bois énergie

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Plate-Forme Bois Energie

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de Mme Caroline HERMET, 2^{ème} Vice-Présidente déléguée aux finances, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	57 313,37	18 189,00	75 502,37
	Recettes réalisées (1)	B	9 233,99	16 849,61	26 083,60
	Restes à réaliser	C	10 113,00	0,00	10 113,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	76 235,00	24 349,00	100 584,00
	Dépenses réalisées (1)	E	63 555,66	11 346,31	74 901,97
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-54 321,67	5 503,30	-48 818,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 921,63	6 160,00	25 081,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-35 400,04	11 663,30	-23 736,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	10 113,00	0,00	10 113,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-25 287,04	11 663,30	-13 623,74

Le Président n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Plate-Forme Bois Energie (413)
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

La Vice-présidente,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saïssac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :**Absents excusés :** Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)**Secrétaire de séance :** Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-083****Finances Locales / Décisions Budgétaires****Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget annexe plateforme bois énergie**

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget annexe plateforme bois énergie a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget annexe 413 Plateforme Bois Energie pour l'exercice 2025, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent de fonctionnement de l'année	5 503.30 €
- Excédent reporté	6 160.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	11 663.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit d'investissement de l'année	-54 321.67 €
- Excédent reporté	<u>18 921.63 €</u>
Résultat de clôture	- 35 400.04 €
- Restes à réaliser	10 113.00 €
Soit un déficit d'investissement cumulé	- 25 287.04 €
Avec RAR	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

- DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes) : 0.00 €
- A la section d'investissement au compte 1068 pour 11 663.30 €
- Au chapitre 001 (dépenses), le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé :
- 35 400.04 €

- DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2026,

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbàirenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :**Absents excusés :** Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)**Secrétaire de séance :** Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-84****Finances Locales / Décisions Budgétaires****Objet :** Vote du budget annexe Plateforme Bois Energie 2026

Vu la délibération n°2026-082 approuvant le CFU 2025,

Vu la délibération n°2026-083 d'affectation des résultats 2025,

Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe

Plateforme Bois Energie dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		Prévisionnel 2026	RECETTES		Prévisionnel 2026
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 300,06	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	10 000,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00
			74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
			74	SUBVENTION d'EXPLOITATION	17 708,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 600,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
S/TOTAL DEPENSES REELLES		11 300	S/TOTAL RECETTES REELLES		34 308,00
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	7 212,00	O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	235,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	16 030,94	OO2	EXCEDENT REPORTE	0,00
TOTAL		34 543,00	TOTAL		34 543,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	RAR 2025	Proposition	TOTAL	Chapitres	RAR 2025	Proposition	TOTAL
21 Immobilisations corporelles	0,00	87 000,96	87 000,96	13 Subventions d'investissement	10 113,00	0,00	10 113,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16 Emprunts et dettes		77 616,76	77 616,76
16 Capital Emprunt		0,00	0,00	Total des recettes d'équipements	10 113,00	77 616,76	87 729,76
13 Subventions d'investissements		0,00	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10 Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		11 663,30	11 663,30
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	Total des recettes financières			11 663,30
Total des dépenses réelles	0,00	87 000,96	87 000,96	Total des recettes réelles	0,00	11 663,30	11 663,30
O40 Opérations transfert sections		235,00	235,00	021 Virement de la section de fonctionnement		16 030,94	16 030,94
O41 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40 Opérations d'ordre entre sections		7 212,00	7 212,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	235,00	235,00	Total des recettes d'ordre	0,00	23 242,94	23 242,94
TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	87 235,96 €	87 235,96 €	TOTAL DES RECETTES	10 113,00	112 523,00	122 636,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		35 400,04	35 400,04				
TOTAL DES DEPENSES	0,00	122 636,00	122 636,00				

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 35

DECIDE

- D'APPROUVER le budget annexe Plateforme Bois Energie (413) 2026 tel que présenté.
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à procéder, pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents correspondants.
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Présents à la séance : **33**Pouvoirs de vote : **2**Ayant pris part au vote : **34**Date de convocation : **15 avril 2026**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbàirenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :**Absents excusés :** Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)**Secrétaire de séance :** Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-085****Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Approbation Compte Financier Unique 2025 budget annexe hangar photovoltaïque

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Hangar Photovoltaïque

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de Mme Caroline HERMET, 2^{ème} Vice-Présidente déléguée aux finances, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	33 002,45	26 690,99	59 693,44
	Recettes réalisées (1)	B	31 637,46	38 266,82	69 904,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	55 128,00	55 802,00	110 930,00
	Dépenses réalisées (1)	E	27 577,94	40 177,51	67 755,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	4 059,52	-1 910,69	2 148,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	22 125,55	29 111,01	51 236,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	26 185,07	27 200,32	53 385,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	26 185,07	27 200,32	53 385,39

Le Président n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Hangar Photovoltaïque (414)
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

La Vice-présidente,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026****Présents :****Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbàirenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnelle :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :**Absents excusés :** Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)**Secrétaire de séance :** Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-086****Finances Locales / Décisions Budgétaires****Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget annexe Hangar Photovoltaïque**

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget annexe 414 Hangar photovoltaïque a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget annexe 414 Hangar Photovoltaïque pour l'exercice 2025, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|--|--------------|
| - Déficit de fonctionnement de l'année : | - 1 910.69 € |
| - Excédent reporté : | 29 111.01 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 27 200.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- | | |
|--|--------------------|
| - Excédent d'investissement de l'année | 4 059.52 € |
| - Excédent reporté | <u>22 125.55 €</u> |
| Résultat de clôture | 26 185.07 € |

- | | |
|----------------------------|--------|
| - Pas de restes à réaliser | 0.00 € |
|----------------------------|--------|

Soit un excédent d'investissement cumulé 26 185.07 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

- DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes), l'excédent de fonctionnement reporté : 27 200.32 €
- Pas d'affectation au 1068
- Au chapitre 001 (recettes), le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 26 185.07 €

- DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2026,

- *INFORME* que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécourse citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**

Ayant pris part au vote : **35**

Présents à la séance : **33**

Date de convocation : **15 avril 2026**

Pouvoirs de vote : **2**

Date d'affichage : **15 avril 2026**

Présents :

Brousses et Villaret : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN

Caudebronde : Cyril DELPECH

Cuxac-Cabardès : Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO

Fontiers-Cabardès : Benoît SANCHEZ, Didier LEROY

Fournes-Cabardès : Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)

Fraisse-Cabardès : Jérôme SOUVERAIN

La Tourette Cabardès : Franck COUTERIE

Les Ilhes-Cabardès : Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)

Les Martys : Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)

Labastide-Esparbaïrenque : Brice BARTHAS

Lacombe : Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)

Laprade : David ALBERT

Miraval-Cabardès : Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)

Pradelles-Cabardès : Éric GROS

Roquefère : Michel KOUDJIK

Saint-Denis : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH

Saïssac : Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU

Salsigne : Cécile BAULU, Daniel LAURENT

Villardonnel : Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-087**Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Vote du budget annexe hangar photovoltaïque 2026

Vu la délibération 2026-085 approuvant le compte financier unique d

Vu la délibération 2026-086 d'affectation des résultats 2025,

Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe

Hangar photovoltaïque dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		Prévisionnel 2026	RECETTES		Prévisionnel 2026
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 990,00	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	14 599,68
O12	CHARGES DE PERSONNEL	0,00			
			74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	7 500,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
67	CHARGES SPECIFIQUES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
	S/TOTAL DEPENSES REELLES	17 490,00		S/TOTAL RECETTES REELLES	14 599,68
O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 000,00	O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 690,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	0	002	EXCEDENT REPORTE	27 200,32
	TOTAL	50 490,00		TOTAL	50 490,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	RAR 2025	Proposition	TOTAL	Chapitres	RAR 2025	Proposition	TOTAL
21 Immobilisations corporelles	0,00	30 495,07	30 495,07	13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16 Emprunts et dettes		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimulées		20 000,00	20 000,00	Total des recettes d'équipements	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissements		0,00	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10 Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	20 000,00	20 000,00	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	30 495,07	30 495,07	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00
O40 Opérations transfert sections		8 690,00	8 690,00	021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
O41 Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40 Opérations d'ordre entre sections		33 000,00	33 000,00
				Total des recettes d'ordre	0,00	33 000,00	33 000,00
				TOTAL DES RECETTES	0,00	33 000,00	33 000,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	8 690,00	8 690,00	001 Solde d'exécution positif reporté		26 185,07	26 185,07
TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	59 185,07 €	59 185,07 €	TOTAL DES RECETTES	0,00	59 185,07	59 185,07

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 35

DECIDE

- D'APPROUVER le budget annexe Hangar Photovoltaïque (414) 2026 tel que présenté.
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à procéder, pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents correspondants.
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **34**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026**Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnel :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-088****Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Approbation compte financier unique budget annexe extension centrale photovoltaïque siège social (415)

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Extension Centrale Photovoltaïque

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de Mme Caroline HERMET, 2^{ème} Vice-Présidente déléguée aux finances, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 346,00	18 647,00	34 993,00
	Recettes réalisées (1)	B	6 984,19	11 374,88	18 359,07
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 900,26	18 647,00	29 547,26
	Dépenses réalisées (1)	E	8 866,76	8 535,95	17 402,71
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 882,57	2 838,93	956,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 445,74	0,00	-5 445,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-7 328,31	2 838,93	-4 489,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-7 328,31	2 838,93	-4 489,38

Le Président n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Extension Centrale Photovoltaïque (415)

- DONNE POUVOIR à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

La Vice-présidente,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026**Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saïssac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-089****Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Affectation des résultats 2025 – extension centrale photovoltaïque (415)

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget annexe social a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget annexe 415 Centrale Photovoltaïque du siège Social pour l'exercice 2025, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|------------|
| - Excédent de fonctionnement de l'année : | 2 838.93 € |
| - Résultat reporté : | 0 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2 838.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| - Déficit d'investissement de l'année | - 1 882.57 € |
| - Déficit reporté | <u>- 5 445.74€</u> |
| Résultat de clôture | - 7 328.31 € |
| - Pas de restes à réaliser | 0.00 € |

Soit un déficit d'investissement cumulé - 7 328.31 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

- DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes) : 0 €
- A la section d'investissement au compte 1068 pour 2 838.93 €
- Au chapitre 001 (dépenses), le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé :
- 7 328.31 €

- DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2026,

- *INFORME* que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérékurs citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**

Ayant pris part au vote : **35**

Présents à la séance : **33**

Date de convocation : **15 avril 2026**

Pouvoirs de vote : **2**

Date d'affichage : **15 avril 2026**

Présents :

Brousses et Villaret : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN

Caudebronde : Cyril DELPECH

Cuxac-Cabardès : Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO

Fontiers-Cabardès : Benoît SANCHEZ, Didier LEROY

Fournes-Cabardès : Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)

Fraisse-Cabardès : Jérôme SOUVERAIN

La Tourette Cabardès : Franck COUTERIE

Les Ilhes-Cabardès : Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)

Les Martys : Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)

Labastide-Esparbaïrenque : Brice BARTHAS

Lacombe : Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)

Laprade : David ALBERT

Miraval-Cabardès : Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)

Pradelles-Cabardès : Éric GROS

Roquefère : Michel KOUDJIK

Saint-Denis : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH

Saïssac : Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU

Salsigne : Cécile BAULU, Daniel LAURENT

Villardonnell : Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-090**Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Vote du budget annexe extension centrale photovoltaïque 2026

Vu la délibération 2026-088 approuvant le compte financier unique de 2025,

Vu la délibération 2026-089 d'affectation des résultats 2025,

Vu la note présentée portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe Extension centrale photovoltaïque (415) dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		Prévisionnel 2026	RECETTES		Prévisionnel 2026
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 924,93	70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	15 625,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	73	IMPOTS ET TAXES	0,00
			74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 044,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
66	CHARGES FINANCIERES	1 024,00	76	PRODUITS FINANCIERS	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	0,00			
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
	S/TOTAL DEPENSES REELLES	5 948,93		S/TOTAL RECETTES REELLES	19 669,00
O42	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 630,00	O42	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT	8 090,07	OO2	EXCEDENT REPORTE	0,00
001	DEFICIT REPORTE	0,00			
	TOTAL	19 669,00		TOTAL	19 669,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		RAR 2026	Proposition	TOTAL	Chapitres		RAR 2026	Proposition	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes		0,00	0,00
16	Capital Emprunt		9 230,69	9 230,69	Total des recettes		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissements		0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserve		0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves		0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 838,93	2 838,93
Total des dépenses financières		0,00	9 230,69	9 230,69	Total des recettes financières				2 838,93
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	Total des recettes réelles		0,00	2 838,93	2 838,93
O40	Opérations transfert sections		0,00	0,00	21	Virement de la section de fonctionnement		8 090,07	8 090,07
O41	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	O40	Opérations d'ordre entre sections		5 630,00	5 630,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre		0,00	13 720,07	13 720,07
TOTAL DES DEPENSES		0,00 €	9 230,69 €	9 230,69 €	TOTAL DES RECETTES		0,00	16 559,00	16 559,00
001 Solde d'exécution reporté			7 328,31	7 328,31	001 Solde d'exécution positif reporté			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		0,00	16 559,00	16 559,00	TOTAL DES RECETTES		0,00	16 559,00	16 559,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 35

DECIDE

- D'APPROUVER le budget annexe Extension Centrale Photovoltaïque (415) 2026 tel que présenté.
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à procéder, pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents correspondants.
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **34**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026**Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnel :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-091****Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Approbation compte financier unique budget principal (410)

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre la Trésorerie et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister au conseil communautaire où sont votés les comptes de la Communauté de Communes mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire est placé sur la présidence de Mme Caroline HERMET, 2^{ème} Vice-Présidente déléguée aux finances, qui propose aux membres présents de fixer les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 204 793,04	6 264 921,19	7 469 714,23
	Recettes réalisées (1)	B	517 534,53	6 837 555,49	7 355 090,02
	Restes à réaliser	C	455 638,35	0,00	455 638,35
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 721 141,44	7 766 590,44	9 487 731,88
	Dépenses réalisées (1)	E	966 731,22	6 690 331,40	7 657 062,62
	Restes à réaliser	F	347 656,09	0,00	347 656,09
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-449 196,69	147 224,09	-301 972,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	516 348,40	1 501 669,25	2 018 017,65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	67 151,71	1 648 893,34	1 716 045,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	107 982,26	0,00	107 982,26
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	175 133,97	1 648 893,34	1 824 027,31

Le Président n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

DECIDE

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget principal (410)
- DONNE POUVOIR à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2026,

- *INFORME* que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

La Vice-présidente,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Ayant pris part au vote : 35

Présents à la séance : 33

Date de convocation : 15 avril 2026

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saïssac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-092

Finances Locales / Décisions Budgétaires

Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget principal (410)

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget principal de la communauté de communes a été voté par les membres présents ou représentés,

Au vu des résultats du CFU du budget principal pour l'exercice 2025, il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|----------------|
| - Excédent de fonctionnement de l'année : | 147 224.09 € |
| - Excédent reporté : | 1 501 669.25 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 1 648 893.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Déficit d'investissement de l'année | - 449 196.69 € |
| - Excédent reporté | <u>516 348.40 €</u> |
| Résultat de clôture | 67 151.71 € |
| - Solde de restes à réaliser | 107 982.26 € |

Soit un excédent d'investissement cumulé 175 133.97 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

- DECIDE d'affecter :

- Au chapitre 002 (recettes), l'excédent de fonctionnement cumulé : 1 648 893.34 €
- Pas d'affectation au 1068
- Au chapitre 001 (recettes), le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : 67 151.71 €

- DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le cadre du budget 2026,

- *INFORME* que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**

Ayant pris part au vote : **35**

Présents à la séance : **33**

Date de convocation : **15 avril 2026**

Pouvoirs de vote : **2**

Date d'affichage : **15 avril 2026**

Présents :

Brousses et Villaret : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN

Caudebronde : Cyril DELPECH

Cuxac-Cabardès : Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO

Fontiers-Cabardès : Benoît SANCHEZ, Didier LEROY

Fournes-Cabardès : Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)

Fraisse-Cabardès : Jérôme SOUVERAIN

La Tourette Cabardès : Franck COUTERIE

Les Ilhes-Cabardès : Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)

Les Martys : Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)

Labastide-Esparbaïrenque : Brice BARTHAS

Lacombe : Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)

Laprade : David ALBERT

Miraval-Cabardès : Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)

Pradelles-Cabardès : Éric GROS

Roquefère : Michel KOUDJIK

Saint-Denis : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH

Saïssac : Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU

Salsigne : Cécile BAULU, Daniel LAURENT

Villardonnell : Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-093**Finances Locales / Décisions Budgétaires**

Objet : Provision pour risques et charges 2026

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la commune peut décider, par délibération, la constitution d'une provision dès l'apparition d'un « risque » avéré. Les mesures retenues par cette réforme reviennent sur le système de provisionnement mécanique pour lui substituer une démarche responsabilisée de gestion par la collectivité des risques qui la concernent.

Les crédits relatifs à cette inscription seront inscrits au Budget 2026

- Article 6815 dotations aux provisions pour risques fonctionnement courant pour un montant de 8 000 € pour l'exercice 2026 pour un montant cumulé de provision de 29 130 €.
- Article 6817, dotations aux dépréciations pour actifs circulant pour un montant de 6 000 € pour l'exercice 2026 pour un montant cumulé de 24 870 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 35

DECIDE

- DE VALIDER la constitution d'une provision de 14 000 € ajustable en fonction de l'évolution du risque.

- DE LES REPARTIR sur les articles 6815 et 6817 tel que présenté.

- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Ayant pris part au vote : 35

Présents à la séance : 33

Date de convocation : 15 avril 2026

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnel :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-094

Finances Locales / Subventions

Objet : Subventions aux associations 2026

Monsieur Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations qui ont formulé une demande pour l'année 2026.

Il est précisé que seuls les dossiers complets et arrivés dans les délais sont présentés.

Associations	Montant subvention 2026	Conseiller Communautaire ne prenant pas part au vote	Vote
Triathlon club Carcassonne	500		35
Association Tournesol	850		35
Mines et mémoire	500		35
L'eau Vive	4 500		35
Chat Barré	3 000		35
Le Comptoir des coccinelles	700		35
Patrimoine,Vallées des Cabardès	300		35
Ensemble Convivencia	3 500		35
Association musique et culture en Cabardès	3 500		35
L'ARRIME	1 500		35
ATAC VTT	1 000	Cécile BAULU	34
Cavaliers de la Montagne Noire	1 300		35
Animation et loisirs de la Montagne Noire	1 500		35
Trail de la Montagne Noire	500		35
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Salsigne	500		35
Art et Patrimoine de Fontiers-Cabardès	1 000		35

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 35

DECIDE :

- D'ALLOUER les subventions telles présentées dans le tableau au titre de l'exercice 2026 sous condition du respect de leur engagement
- Que les subventions seront proratisées en fonction des dépenses justificatives présentées
- DE PREVOIR les crédits au budget 2026
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.
- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**

Ayant pris part au vote : **35**

Présents à la séance : **33**

Date de convocation : **15 avril 2026**

Pouvoirs de vote : **2**

Date d'affichage : **15 avril 2026**

Présents :

Brousses et Villaret : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN

Caudebronde : Cyril DELPECH

Cuxac-Cabardès : Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO

Fontiers-Cabardès : Benoît SANCHEZ, Didier LEROY

Fournes-Cabardès : Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)

Fraisse-Cabardès : Jérôme SOUVERAIN

La Tourette Cabardès : Franck COUTERIE

Les Ilhes-Cabardès : Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)

Les Martys : Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)

Labastide-Esparbaïrenque : Brice BARTHAS

Lacombe : Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)

Laprade : David ALBERT

Miraval-Cabardès : Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)

Pradelles-Cabardès : Éric GROS

Roquefère : Michel KOUDJIK

Saint-Denis : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH

Saissac : Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU

Salsigne : Cécile BAULU, Daniel LAURENT

Villardonnell : Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-095**Finances Locales / Fiscalité**

Objet : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026

Monsieur le Président propose le taux d'imposition suivant :

19.99 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 35

- DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 à **19,99%**.

- AUTORISE le Président à signer tous les documents correspondants.

- *INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Ayant pris part au vote : 35

Présents à la séance : 33

Date de convocation : 15 avril 2026

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saïssac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnel :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-096

Finances Locales / Fiscalité

Objet : Vote des taux des taxes communautaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts ;

Vu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat (état 1259)

Vu le budget primitif de l'exercice 2026

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les taux des taxes directes locales ;

Considérant les besoins de financement du budget communautaire ;

Monsieur le Président propose les taux d'imposition 2026 suivants :

Désignation des Taxes	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	10.49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	40.24 %
Taxe d'Habitation (TH)	8.28 %
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)	40.44 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 9 Abstentions : 0 Pour : 26

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2026 des taxes directes locales telles que ci-dessus présentées,

AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y référant,

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**

Ayant pris part au vote : **35**

Présents à la séance : **33**

Date de convocation : **15 avril 2026**

Pouvoirs de vote : **2**

Date d'affichage : **15 avril 2026**

Présents :

Brousses et Villaret : Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN

Caudebronde : Cyril DELPECH

Cuxac-Cabardès : Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO

Fontiers-Cabardès : Benoît SANCHEZ, Didier LEROY

Fournes-Cabardès : Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)

Fraisse-Cabardès : Jérôme SOUVERAIN

La Tourette Cabardès : Franck COUTERIE

Les Ilhes-Cabardès : Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)

Les Martys : Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)

Labastide-Esparbaïrenque : Brice BARTHAS

Lacombe : Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)

Laprade : David ALBERT

Miraval-Cabardès : Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)

Pradelles-Cabardès : Éric GROS

Roquefère : Michel KOUDJIK

Saint-Denis : Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH

Saissac : Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU

Salsigne : Cécile BAULU, Daniel LAURENT

Villardonnel : Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-097**Finances Locales / Décisions budgétaires**

Objet : Vote du budget principal 2026

Vu la délibération 2026-091 approuvant le compte financier unique 2025

Vu la délibération 2026-092 d'affectation des résultats 2025,

Vu le projet de budget primitif présenté portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026,

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal dont l'équilibre général se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES			BP	RECETTES			BP
			2026				2026
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 474 791,21	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		631 637,66
O12	CHARGES DE PERSONNEL		3 451 711,24	73	IMPOTS ET TAXES		550 000,00
O14	ATTENUATION PRODUITS (FNGIR - AC)		1 361 500,00	731	FISCALITE LOCALE		3 915 662,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 265 663,97	74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS		1 287 963,00
66	CHARGES FINANCIERES		42 981,00	O13	ATTENUATION DE CHARGES		6 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		15 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS		0,00
68	Dotation aux provisions et dépréciations		14 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		74 800,00
	S/TOTAL DEPENSES REELLES		7 625 647,42	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
O42	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		457 247,31		S/TOTAL RECETTES REELLES		6 466 062,66
				O42	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		139 860,00
O23	VIREMENT INVESTISSEMENT		171 921,27	OO2	EXCEDENT REPORTE		1 648 893,34
	TOTAL		8 254 816,00		TOTAL		8 254 816,00

Section d'investissement :

DEPENSES				RECETTES			
Art.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions	Art.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions
16	Capital emprunt		88 874,00	10	FCTVA		7 000,51
	S/TOTAL		88 874,00	1068	Affectation résultat		0,00
	<u>Opérations</u>				S/TOTAL		7 000,51
20	Immobilisation incorporelles	1 170	18 671,51	13	Subventions	455 638,35	12 000,85
204	Subventions d'équipements versées		28 500,00	16	Emprunts	0,00	240 000,00
					S/TOTAL	455 638,35	252 000,85
21/23	Immobilisations incorporelles	346 486,09	785 898,40				
	S/TOTAL		833 069,91				
13	Subvention équip.		0,00				
D001	Solde exécution		0,00	O21	Virement fonctionnement		171 921,27
O40	Opérations transfert sections		139 860,00	O40	Amortissements		457 247,31
20	Dépenses Imprévues		0	O24	Cession des véhicules		0
	S/TOTAL	347 656,09	139 860,00		S/TOTAL	455 638,35	629 168,58
26	Titres de participation		1 500	OO1	Solde d'Exécution		67 151,71
	TOTAL	1 410 960,00 €			TOTAL	1 410 960,00 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 35

DECIDE

- D'APPROUVER le budget principal (410) 2026 tel que présenté.
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à procéder, pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- D'AUTORISER le Président à signer les documents correspondants
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Ayant pris part au vote : 35

Présents à la séance : 33

Date de convocation : 15 avril 2026

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA

Délibération n°2026-098

Finances / Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative budgétaire: Budget EAU POTABLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu l'adoption du budget principal de la Communauté de Communes

Vu la nécessité de procéder à des régularisations des écritures du budget EAU POTABLE (41602) en section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 29

DECIDE

- DE PROCEDER à une modification des crédits ouverts de l'exercice 2026 du budget EAU POTABLE (41602) de la façon suivante :

Le budget EAU POTABLE (41602) est équilibré par des recettes liées à la vente d'eau aux abonnés. Il s'agit de procéder à une rectification de l'article 70111 en diminuant les crédits d'un montant de 130 000 € et en augmentant les crédits de l'article 741, subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement pour le même montant.

FONCTIONNEMENT					
Chapitre-Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits
74 - 741	Subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement			130 000,00 €	
70 - 70111	Vente d'eau aux abonnés				130 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire du budget EAU POTABLE (41602) telle que présentée

- D'AUTORISER Monsieur Le Président à exécuter l'écriture comptable

- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : **37**Ayant pris part au vote : **35**Présents à la séance : **33**Date de convocation : **15 avril 2026**Pouvoirs de vote : **2**Date d'affichage : **15 avril 2026**Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-099****Finances locales / Décisions budgétaires**

Objet : Décision modificative budgétaire : Budget ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu l'adoption du budget principal 2026

Vu la nécessité de procéder à des régularisations des écritures du budget rattaché EAU POTABLE (41602) en section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2026

Le budget ASSAINISSEMENT (41702) est équilibré par des recettes liées à la facturation aux abonnés. Il s'agit de procéder à une rectification de l'article 7588 en diminuant les crédits d'un montant de 70 000 € et en augmentant les crédits de l'article 741, subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement pour le même montant.

FONCTIONNEMENT					
Chapitre- Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits
75 - 7588	Autres prduits de gestion courante Autres				70 000,00 €
74 - 741	Subvention d'exploitation - de la collectivité de rattachement			70 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 29

DECIDE

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°2 du budget ASSAINISSEMENT (41702) telle que présentée
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à exécuter l'écriture comptable
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier
- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,

DÉPARTEMENT DE L'AUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au siège social aux Ilhes-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Cyril DELPECH, Président.

Nombre de membres du Conseil : 37

Ayant pris part au vote : 35

Présents à la séance : 33

Date de convocation : 15 avril 2026

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage : 15 avril 2026

Présents :**Brousses et Villaret :** Yannick DUFOUR-LORIOLE, Jean-Louis PETERMANN**Caudebronde :** Cyril DELPECH**Cuxac-Cabardès :** Paul GRIFFE, Françoise MENNEBOO, Laurent RIVES, Stéphane MENNEBOO**Fontiers-Cabardès :** Benoît SANCHEZ, Didier LEROY**Fournes-Cabardès :** Guy CHIFFRE, Christophe CARBO (suppléant)**Fraisse-Cabardès :** Jérôme SOUVERAIN**La Tourette Cabardès :** Franck COUTERIE**Les Ilhes-Cabardès :** Jacques FARGUES, Samya MENDOUD (suppléante)**Les Martys :** Anaïs MALRIC, André GUITARD (suppléant)**Labastide-Esparbaïrenque :** Brice BARTHAS**Lacombe :** Benoît SOULIE, Laëtitia LATGER (suppléante)**Laprade :** David ALBERT**Miraval-Cabardès :** Patrick GISSOT, Arlette SALAS MEDINA (suppléante)**Pradelles-Cabardès :** Éric GROS**Roquefère :** Michel KOUDJIK**Saint-Denis :** Michaël LAURENT, Chantal CONSTANSA, Patrick FOLCH**Saissac :** Caroline HERMET, Thibault RAFTON, Anne LESNE, Nathalie CANDEBAT, Sylvain BOUDOU**Salsigne :** Cécile BAULU, Daniel LAURENT**Villardonnell :** Luciano STELLA, Damien CONSTANS, Elise NAVARRO

Procurations : Jean-Pierre BOUISSET (Cuxac-Cabardès) à Laurent RIVES, Nadia DORIA (Mas-Cabardès) à David ALBERT

Absents :

Absents excusés : Patrick GSEGNER (Lastours), Dominique DEROSIER (Villanière)

Secrétaire de séance : Chantal CONSTANSA**Délibération n°2026-100****Finances locales / Décisions budgétaires**

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 : Budget OFFICE INTERCOMMUNAL DE
TOURISME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu l'adoption du budget principal 2026

Vu la nécessité de procéder à des régularisations des écritures du budget rattaché OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME (4111) en section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2026

Ce budget (411) est équilibré par des recettes liées à des ventes générées par la boutique de l'office de tourisme. Il s'agit de procéder à une rectification de l'article 707 en diminuant les crédits d'un montant de 125 528 € et en augmentant les crédits de l'article 741, subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement pour le même montant.

FONCTIONNEMENT					
Chapitre- Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits
70-707	Vente de produits fabriqués, prestation de service / Ventes de marchandises				125 528,00 €
74 -741	Subvention d'exploitation <i>dela collectivité de rattachement</i>			125 528,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €	125 528,00 €	125 528,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 35

DECIDE

- DE VALIDER la décision modificative budgétaire n°1 du budget OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME (411) telle que présentée
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à exécuter l'écriture comptable
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer les pièces nécessaires à ce dossier
- *D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 02/05/2026

Le Président,